

# commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél.: 57971 Télex: 625852-625853 FAO I Câbles: Foodagri Rome Facsimile: (6) 57973152-5782610

ALINORM 93/30

F

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS  
Vingtième session  
Genève, 28 juin - 7 juillet 1993

RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION DU COMITE DU CODEX SUR  
LES SYSTEMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION  
DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES  
Canberra (Australie), 21-25 septembre 1992

N.B.: Ce rapport contient la lettre circulaire Codex CL 1992/26-FICS.

W/Z9543

# commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél.: 57971 Téléc: 625852-625853 FAO I Câbles: Foodagri Rome Facsimile: (6) 57973152-5782610

CX 4/70.2

CL 1992/26-FICS  
Octobre 1992

AUX: - Services centraux de liaison avec le Codex  
- Organisations internationales intéressées  
- Participants à la première session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires

DU: Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie)

OBJET: Distribution du rapport de la première session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (ALINORM 93/30)

Le rapport de la première session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) est joint à la présente lettre. Il sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingtième session, qui se tiendra à Genève du 28 juin au 7 juillet 1993.

Note du Secrétariat: Etant donné les débats prolongés qui ont eu lieu lors de la première session du CCFICS au sujet de la rédaction des principes pour l'inspection et la certification des importations et des exportations alimentaires, et compte tenu de l'importance de ces questions pour les travaux futurs du Comité, le Comité a décidé de soumettre ce point, ainsi que toute observation reçue, directement à la Commission afin que ces principes soient adoptés dès que possible. Les gouvernements et les organisations internationales intéressées sont invités à faire des observations sur les principes généraux comme indiqué dans la PARTIE A ci-après.

## PARTIE A: QUESTIONS SOUMISES A LA COMMISSION POUR ADOPTION

1. Projet de mandat; par. 34 et Annexe II, ALINORM 93/30;
2. Projet de principes pour l'inspection et la certification des importations et exportations alimentaires; par. 51 et Annexe III, ALINORM 93/30, (voir encadré ci-dessus).

Les gouvernements qui souhaitent proposer des amendements ou faire des observations sur le projet de mandat ou sur le projet de principes pour l'inspection et la certification des importations et des exportations alimentaires doivent le faire par écrit conformément au Guide concernant l'examen des normes Codex (voir Manuel de procédure du Codex Alimentarius, septième édition) en s'adressant au Chef du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie) au plus tard le 31 mai 1993.

**PARTIE B: DEMANDE D'OBSERVATIONS ET D'INFORMATIONS**

1. Points de contact dans les organismes chargés du contrôle des importations alimentaires (par. 69, ALINORM 93/30)

Le Comité a décidé que des observations seraient demandées aux gouvernements sur la liste des points de contact dans les organismes chargés du contrôle des importations alimentaires (voir Annexe III, CX/FICS 92/9) afin de la compléter.

2. Instruments juridiques relatifs à la certification (par. 66, ALINORM 93/30)

Le Comité est convenu qu'il serait approprié que les Etats membres du Codex transmettent des copies, résumés ou extraits de leur législation, règlements ou tout autre instrument juridique national relatifs à la certification aux autres services centraux de liaison avec le Codex à titre d'échange de renseignements.

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent faire des observations et transmettre des informations sur les questions ci-dessus sont invités à les adresser au plus tard le 31 mai 1993 comme suit:

Pour le point B1:

Mr. Digby Gascoine  
Director  
Food Inspection Division  
Australian Quarantine and Inspection Service  
G.P.O. 858  
Canberra ACT 2601  
(Australie)

Pour le point B2:

Aux autres services centraux de liaison avec le Codex comme indiqué dans les documents CL 1992/7-CCP List et CL 1992/10-CCP List.

En outre, faire parvenir une copie des observations au Chef du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie).

## RESUME ET CONCLUSIONS

A sa première session, le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires est parvenu, à l'issue de ses délibérations, aux conclusions ci-après:

### Questions à soumettre à la Commission

- il est convenu de présenter le projet de mandat révisé à la Commission pour adoption (par. 34);
- il a estimé qu'il fallait avertir la Commission qu'étant donné le vaste programme de travaux futurs du Comité, ces travaux prendraient sans doute plus d'une session future (par. 76);
- il est convenu que de faire figurer en annexe de son rapport pour observations complémentaires le projet de principes applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations alimentaires et de présenter les principes et observations reçus à la Commission en vue d'accélérer leur adoption. Cette décision a été prise étant donné les débats prolongés qui ont eu lieu à cette session lors de la rédaction des principes et compte tenu de leur importance pour les travaux futurs du Comité (par. 51);

### Autres questions intéressant la Commission

- il est convenu qu'une collaboration étroite serait maintenue avec le Comité du Codex sur les Principes généraux en ce qui concerne les aspects du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires traitant des systèmes de certification et d'inspection (par. 19);
- il n'a pas entériné la proposition du Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes visant à ce qu'un système de services de certification soit mis en place par le Codex pour les Etats Membres ou à ce qu'une estampille ou label spécifique du Codex soit créé pour indiquer la conformité avec les normes et codes du Codex (par. 33);
- il est convenu que les questions relatives aux codes d'usages et autres textes applicables aux pratiques des laboratoires d'analyse des aliments, notamment des programmes d'assurance de la qualité des analyses et de contrôle de la compétence des laboratoires, relevaient du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage travaillant en collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes dans ce domaine (par. 23);
- il est convenu que les principes révisés concernant l'inspection et la certification des importations et des exportations alimentaires s'appliquaient aussi aux dispositions visant les denrées produites selon des prescriptions religieuses spécifiées ainsi que les denrées alimentaires produites selon des méthodes organiques/biologiques ou les procédés tels que l'irradiation des aliments (par. 50);
- il a décidé d'envisager l'élaboration de critères objectifs permettant d'évaluer la compétence des systèmes d'inspection et de certification et l'élaboration de procédures d'accréditation pour les organismes chargés de l'inspection et de la certification, tout en tenant compte des orientations et procédures élaborées par d'autres organes internationaux (par. 56);

- il a encouragé les gouvernements intéressés à définir leurs priorités en matière d'aide dans les domaines de l'inspection des importations/ exportations par l'intermédiaire de la FAO et de l'OMS en vue d'augmenter cette aide (par. 60);
- il a noté que l'élaboration d'une législation type dépassait probablement le champ d'application du programme Codex et a par conséquent décidé de ne pas en poursuivre l'élaboration (par. 65);
- il est convenu qu'il serait approprié que les Etats Membres transmettent des copies, résumés ou extraits de leur législation, règlements, ou tout autre instrument juridique national concernant la certification aux services centraux de liaison avec le Codex à titre d'échange de renseignements (par. 66);
- il est convenu d'élaborer, lors de sessions à venir, des directives indicatives pour l'application des systèmes d'assurance de la qualité basés sur la série ISO 9000, le système HACCP et les manuels de la FAO sur le contrôle de la qualité des denrées alimentaires (par. 66);
- il est convenu que des observations seraient demandées aux gouvernements sur la liste des points de contact dans les organismes de contrôle des importations alimentaires afin de la compléter (par. 69);
- il est convenu que des directives devraient être élaborées pour l'échange de renseignements portant sur les rejets de produits, y compris sur les raisons du rejet et la notification d'éventuels transbordements vers des ports où les contrôles ne seraient pas adéquats (par. 70);
- il est convenu d'élaborer des directives concernant l'échange de renseignements dans les situations d'urgence touchant le contrôle des aliments, comme par exemple les épidémies de choléra (par. 72);
- il est convenu de demander au Secrétariat, par l'intermédiaire de la Commission, de mettre en place une liaison avec le Groupe de travail de la CEE (ONU) sur la facilitation des procédures du commerce international étant donné l'importance des systèmes d'échange électronique de l'information en vue de faciliter le commerce international (par. 74);
- il est convenu de son futur programme de travail, étant entendu que, dans l'immédiat, toutes les questions auraient le même degré de priorité (par. 76);

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION . . . . .	1
OUVERTURE DE LA SESSION . . . . .	2 - 9
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR . . . . .	10
QUESTIONS RESULTANT DES REUNIONS DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITES DU CODEX . . . . .	11 - 19
MANDAT DU COMITE . . . . .	20 - 34
ACTIVITES D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES TRAVAILLANT DANS DES DOMAINES APPARENTES . . . . .	35 - 41
PRINCIPES GENERAUX APPLICABLES A L'INSPECTION ET A LA CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES . . . . .	42 - 51
DEFINITION DES PRIORITES DE TRAVAIL . . . . .	52
AVANT-PROJET DE SYSTEMES HARMONISES D'INSPECTION DES EXPORTATIONS/IMPORTATIONS . . . . .	53 - 60
AVANT-PROJET DE LEGISLATION TYPE APPLICABLE AUX SYSTEMES DE CERTIFICATION ET FONDEE SUR LES PRINCIPES D'ASSURANCE DE LA QUALITE . . . . .	61 - 66
PROBLEMES POSES PAR LES IMPORTATIONS/EXPORTATIONS . . . . .	67 - 72
SYSTEMES D'ECHANGE ELECTRONIQUE DE DONNEES . . . . .	73 - 75
TRAVAUX FUTURS . . . . .	76
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION . . . . .	77

ANNEXES

	<u>Page</u>
ANNEXE I: LISTE DES PARTICIPANTS . . . . .	15
ANNEXE II: PROJET DE MANDAT . . . . .	27
ANNEXE III: PROJET DE PRINCIPES GENERAUX APPLICABLES A L'INSPECTION ET A LA CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES . . . . .	28
ANNEXE IV: TRAVAUX FUTURS DU COMITE . . . . .	31

## INTRODUCTION

1. Le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires a tenu sa première session à Canberra du 21 au 25 septembre 1992, à l'aimable invitation du Gouvernement australien. La session a été présidée par M. Digby Gascoine, Directeur, Division de l'inspection alimentaire, Service australien des contrôles et inspections sanitaires. Étaient présents à la session 149 délégués représentant 25 pays et 8 organisations internationales. La liste complète des participants, y compris les membres du Secrétariat mixte FAO/OMS, figure à l'Annexe I du présent rapport.

### OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)

2. La session a été ouverte par M. Geoffrey Miller, Secrétaire, Ministère des Industries de base et de l'Energie, qui a souhaité aux délégués et aux observateurs la bienvenue au nom du Ministre des Industries de base et de l'Energie, M. Simon Crean, membre du Parlement et au nom du Gouvernement australien. M. Miller a mis l'accent sur les objectifs fondamentaux du Codex: protéger la santé des consommateurs et promouvoir des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires. Il a noté que la poursuite de ces objectifs était très importante pour l'Australie, comme pour tous les pays en développement et pays industrialisés, ainsi que pour l'humanité toute entière.

3. M. Miller a noté que l'Australie était depuis longtemps engagée à soutenir le Programme du Codex et les travaux de la FAO et du GATT. Il a souligné qu'une conclusion positive des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay était essentielle pour l'avenir du système économique mondial. Il a aussi noté que la Commission du Codex Alimentarius est une organisation qui a déjà beaucoup œuvré, sans tapage, pour la santé humaine et le commerce mondial. La tâche du Codex sera facilitée lorsque les négociations du GATT, une fois conclues, pourront faciliter la liaison entre les organisations professionnelles telles que le Codex, l'OIE, la Convention internationale pour la protection des végétaux (IPPC), et la législation internationale que représente le GATT, afin d'étayer le système commercial mondial. Le développement et le fonctionnement de systèmes d'inspection et de certification des produits alimentaires présentant les meilleures garanties d'intégrité professionnelle doivent être un élément essentiel des stratégies de commercialisation des denrées alimentaires. En harmonisant les systèmes d'inspection et de certification sur la base de principes professionnels solides, le Comité mettra en place, a déclaré M. Miller, les conditions permettant d'établir un climat de confiance entre les différents partenaires commerciaux, ce qui favorisera le commerce international et contribuera également aux progrès en matière de santé et d'hygiène. En renforçant le Codex, le Comité favorisera la coopération avec le système du GATT et fournira une base historique nouvelle pour la promotion de l'agriculture et de l'alimentation à l'échelle mondiale.

4. Le Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius, M. Richard J. Dawson, qui s'est adressé au Comité au nom des Directeurs généraux de la FAO et de l'OMS, a remercié le Gouvernement australien et le Ministère des Industries de base et de l'Energie pour le soutien généreux apporté au Programme du Codex, notamment en accueillant le Comité en tant que pays hôte. Il a rappelé les grandes étapes qui ont conduit à la mise en place du Comité, en particulier, la reconnaissance des problèmes auxquels sont confrontés les pays exportateurs en développement pour se conformer aux conditions requises par les pays importateurs, et des économies qui résulteraient pour toutes les parties, de procédures de certification faisant l'objet d'accords réciproques. Les pays ont maintenant reconnu que l'élaboration de normes détaillées, par produit, ne constituait plus une stratégie propre à faciliter le commerce international des denrées alimentaires, et qu'il était nécessaire de mettre l'accent sur des normes générales, notamment dans les domaines particulièrement sensibles des additifs alimentaires, des contaminants et de l'hygiène. La Commission, à sa 18e session, a reconnu l'importance de ces questions et de l'évolution des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et elle a demandé à la FAO et à l'OMS de convoquer une conférence internationale afin d'élaborer de nouvelles stratégies et d'établir de nouvelles priorités pour la FAO, l'OMS et le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires. Cette Conférence très réussie, qui s'est tenue en mars 1991, a notamment recommandé de créer un nouveau Comité du Codex chargé de développer la reconnaissance internationale mutuelle des systèmes d'inspection et de certification des

importations et des exportations alimentaires, et d'harmoniser les approches nationales dans ce domaine.

5. M. Dawson a conclu en insistant sur le fait que la FAO et l'OMS se félicitent du soutien généreux qui leur est apporté par l'Australie et en souhaitant au Comité un plein succès dans ses travaux.

6. M. F.G. Winarno, Président de la Commission du Codex Alimentarius, a remercié le Gouvernement australien pour sa contribution remarquable et ses efforts en faveur des activités du Codex, en particulier l'organisation de la première session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires.

7. M. Winarno a noté avec une grande satisfaction l'intérêt porté par les gouvernements des pays en développement et leur participation aux activités du Comité, en particulier faciliter le commerce international, élaborer des systèmes de contrôle des importations et des exportations de denrées alimentaires et éviter les obstacles techniques au commerce des denrées alimentaires. Il a estimé que la création de groupements régionaux en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Amérique du Nord méritait d'être signalée. Cependant, il a aussi émis le souhait que les zones de libre-échange ne se transforment pas en blocs régionaux exclusifs mais qu'au contraire, elles servent de tremplin à la mise en place d'un système de libre-échange à l'échelle globale, dans une économie mondiale intégrée. La perspective d'une éventuelle fusion entre ces zones doit être envisagée avec intérêt.

8. M. Winarno a déclaré qu'il attendait avec intérêt le rapport sur la conclusion positive des délibérations du Comité pour la 20e session de la Commission du Codex Alimentarius en juin 1993, et il a remercié le Gouvernement australien pour l'assistance généreuse qu'il apporte à cette fin.

9. M. Gardner Murray, Directeur exécutif du Service australien des contrôles et inspections sanitaires, qui assure le secrétariat pour le gouvernement hôte, a souhaité la bienvenue à Canberra aux délégués ainsi qu'un plein succès au Comité dans ses délibérations. M. Murray a souligné l'importance des modes de fonctionnement du Codex et la nécessité pour celui-ci de faire son travail avec un maximum d'efficacité et de rapidité. Il s'est réjoui à la perspective des échanges d'expériences et d'information sur les différents systèmes d'inspection et de certification que le Comité encouragera.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 2 de l'ordre du jour)**

10. Le Comité est convenu d'adopter l'ordre du jour provisoire (CX/FICS 92/1) tel que proposé, étant entendu que les discussions concernant la définition des priorités de travail (Point 7 de l'ordre du jour) auraient lieu en même temps que Travaux futurs (Point 11a) de l'ordre du jour). Le Comité a aussi décidé que la question des directives concernant les produits de l'agriculture biologique/organique serait examinée au titre du point 6, Mandat (voir par. 50).

#### **QUESTIONS RESULTANT DES REUNIONS DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITES DU CODEX (Point 3 de l'ordre du jour)**

11. Le Comité était saisi du document CX/FICS 92/2 concernant les questions résultant de la 19e session de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres réunions de Comités du Codex, et du document CX/FICS 92/2 - Add.1 sur les questions découlant de la 39e session du Comité exécutif. Le Secrétariat a aussi présenté oralement un résumé des questions découlant de la 10e session du Comité du Codex sur les Principes généraux.

12. Tout en notant que la plupart des questions traitées dans ces documents feraient l'objet de discussions prévues par ailleurs, le Comité a centré ses observations sur les questions qui suivent.



- **Création d'un comité chargé du contrôle des importations/exportations**

13. Le Comité a noté que la Commission avait décidé de créer un organe subsidiaire chargé d'examiner les problèmes d'inspection et de certification des importations/exportations, et qu'il était indispensable après deux sessions, de s'interroger sur la nécessité de maintenir le Comité en activité (par. 82-86, ALINORM 91/40).

14. En réponse à une question posée par la délégation du Royaume-Uni sur le futur statut du Comité, il a été convenu qu'une décision serait prise sur cette question à l'issue des discussions plénières sous le point 11a) de l'ordre du jour (Travaux futurs).

- **Code d'usages pour le contrôle et l'inspection des fruits et légumes frais tropicaux**

15. Le Comité, tout en notant que le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais tropicaux était en train d'élaborer le code en question, est convenu, avec la délégation du Mexique, qu'il était important de faire circuler les documents du Codex dans les meilleurs délais, afin de permettre à toutes les parties intéressées d'apporter une contribution appropriée.

16. Le Secrétariat est convenu de tenir le Comité informé de l'évolution de cette question.

- **Choléra**

17. Le Comité, notant que le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire, élaborait des directives sur les mesures à prendre en cas d'urgence, par exemple en cas d'épidémie de choléra, a décidé que des directives sur l'échange rapide d'information dans les situations d'urgence seraient examinées au point 10a) de l'ordre du jour (voir par. 71-72).

- **Mandat du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage**

18. Le Comité a été informé que le Comité du Codex sur les Principes généraux avait proposé une révision du mandat du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage incluant une mention particulière relative aux tests d'efficacité. Le Comité sur les Principes généraux avait conclu que les programmes de certification des laboratoires, bien que liés à de nombreux aspects des travaux de la Commission, étaient pris en charge de façon adéquate par d'autres organisations, et qu'ils ne relevaient pas du mandat de la Commission.

- **Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires**

19. Le Comité sur les Principes généraux, notant qu'un certain nombre de questions relatives aux systèmes d'inspection et de certification figuraient dans le Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires, avait demandé qu'une liaison étroite soit assurée entre les deux Comités. Le Comité est convenu qu'une collaboration étroite serait maintenue par l'intermédiaire du Secrétariat.

**MANDAT DU COMITE (Point 4 de l'ordre du jour)**

20. Le Comité était saisi des documents CX/FICS 92/3, rédigé par le Secrétariat, et CX/FICS 92/3-Addendum 1 (document de séance 3) contenant les observations faites par les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis. Le Comité a rappelé que le projet de mandat avait été préparé par le Secrétariat, sur la base des recommandations de la Conférence FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires, afin qu'il soit présenté à la 19e session de la Commission du Codex Alimentarius (ALINORM 91/10, Annexe II). La Commission a décidé que le Comité devrait revoir le projet de mandat et lui faire des recommandations pour examen. Par ailleurs, la Commission a demandé au Comité d'étudier la proposition du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes visant à ce que la Commission du Codex Alimentarius mette en place un système de services de certification à l'intention des Etats Membres, et à ce que l'on crée un symbole ou

une estampille caractéristique Codex afin d'indiquer la conformité avec les normes et codes du Codex (voir par. 82-86 et 127-128, ALINORM 91/40).

21. Le projet de mandat figurant au paragraphe 6 du document CX/FICS 92/3 a servi de base aux débats du Comité. Plusieurs délégations ont fait valoir que le projet de mandat était encore trop large et trop ambitieux. Certains aspects du projet risquent d'empiéter sur des questions qui relèvent de plein droit de la compétence des gouvernements nationaux souverains, ou encore font double emploi avec les responsabilités d'autres comités du Codex ou d'autres organisations internationales dont les activités s'appliquent à des domaines identiques ou apparentés. Quelques délégations ont estimé que le projet de mandat était trop contraignant en particulier pour les pays en développement. D'autres délégations ont déclaré qu'il fallait que le Comité se concentre clairement sur les besoins en matière de systèmes d'inspection et de certification afin de faciliter le commerce, sans qu'il y ait chevauchement des travaux avec d'autres comités ou organisations. Plusieurs délégations ont aussi estimé que le projet de mandat mettait trop l'accent sur les aspects de la qualité commerciale dans l'inspection et la certification, plutôt que sur les questions de santé et de sécurité qui constituent une priorité plus importante dans les travaux de la Commission.

22. Le Comité est convenu que sa responsabilité majeure devait être d'élaborer des principes et des directives concernant les systèmes d'inspection et de certification dans le but d'harmoniser les méthodes et procédures permettant de protéger la santé des consommateurs, d'assurer la loyauté des pratiques commerciales et de faciliter le commerce international des denrées alimentaires.

23. S'agissant de la proposition contenue dans le document CX/FICS 92/3 (paragraphe 6b) selon laquelle le Comité devrait élaborer des codes d'usages et autres textes applicables aux pratiques des laboratoires d'analyse des aliments, notamment des programmes d'assurance de la qualité des analyses et de contrôle de la compétence des laboratoires, le Comité est convenu que ces questions relevaient du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage travaillant en collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes dans ce domaine. Il a par conséquent décidé qu'il ne serait pas fait mention de ces questions dans le mandat.

24. Le Comité a craint que les propositions visant à élaborer des recommandations sur les pratiques administratives propres à garantir la conformité aux règlements ou aux normes (CX/FICS 92/3, par. 6c) n'empiètent sur les droits des Etats souverains, et a pris note des réserves exprimées par la délégation française à cet égard. Néanmoins, le Comité a reconnu que des principes et directives du Codex seraient nécessaires pour l'application de mesures par les autorités compétentes des pays exportateurs et importateurs visant à garantir que les denrées alimentaires sont bien conformes aux prescriptions, et il a décidé d'incorporer dans le projet de mandat une déclaration à cet effet. Le Comité a noté que les recommandations élaborées dans ce domaine devraient aussi être en conformité avec le Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires (CAC/RCP 20-1979, Rév. 1 (1985), Article 7.1).

25. Le Comité a noté que la Conférence FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires et la Commission du Codex Alimentarius à sa 19e session avaient toutes deux encouragé le Comité à définir et à énoncer des principes pour l'application de systèmes d'assurance de la qualité tels que la série ISO 9000. Le Comité a craint que des interprétations divergentes d'expressions comme "assurance de la qualité" n'entraînent une certaine confusion dans ses travaux futurs et dans le commerce international. Par conséquent, le Comité est convenu que l'une de ses premières priorités serait d'élaborer un glossaire sur la base de définitions acceptées au niveau international. Il est aussi convenu d'inclure la définition de l'ISO sur "l'assurance de la qualité" en note de base de page de la déclaration selon laquelle le Comité élaborera des directives pour l'application de systèmes d'assurance de la qualité afin de garantir que les denrées alimentaires soient conformes aux prescriptions. Il est de même convenu que le Comité devrait promouvoir la reconnaissance de tels systèmes en vue de faciliter le commerce des produits alimentaires en vertu d'accords bilatéraux/multilatéraux conclus entre pays.

26. En proposant d'inclure cette déclaration dans son mandat, le Comité a pris note des préoccupations exprimées par plusieurs délégations et par l'observateur de la CEE sur le fait qu'une distinction nette doit être faite entre les mesures adoptées spontanément par les entreprises pour mettre en place des programmes d'assurance de la qualité des produits alimentaires, et les mesures prises par les autorités compétentes dans les Etats Membres pour garantir que les systèmes d'inspection des denrées alimentaires répondent bien aux critères d'efficacité appropriés. Le Comité a noté que la définition de l'ISO pour l'assurance de la qualité s'appliquait bien aux deux situations.

27. Au cours de la discussion portant sur un projet de texte indiquant que l'assurance de la qualité pourrait servir de base à la certification internationale, la délégation française et l'observateur de la CEE, appuyés par plusieurs autres délégations, ont exprimé de vives réserves quant aux conséquences que pourrait avoir cette déclaration, en particulier dans le texte du mandat. Bien que la délégation des Etats-Unis ait estimé que cette déclaration n'était pas sans intérêt, le Comité est convenu de ne pas l'inclure dans le projet de mandat. Le Comité a noté que le fait de promouvoir la reconnaissance des systèmes d'assurance de la qualité encouragerait leur utilisation en matière de certification internationale, sans qu'il soit pour autant nécessaire de déclarer que de tels systèmes serviraient de base aux programmes de certification internationaux.

28. Il a été convenu qu'il serait approprié que le Comité élabore des directives et des critères se rapportant au mode de présentation, aux mentions et aux langues utilisées dans les certificats officiels dont les pays pourraient avoir besoin en vue d'une harmonisation à l'échelle internationale (voir CX/FICS 92/3, par. 6e)). Le Comité est convenu que dans la préparation de ces directives, il y avait lieu de se demander s'il était approprié de recommander l'utilisation de systèmes de certification en dehors de certaines situations bien définies.

29. Le Comité est convenu que son mandat devait inclure une déclaration sur les recommandations pour l'échange de renseignements relatifs au contrôle des importations/exportations de denrées alimentaires (voir CX/FICS 92/3, par. 6f)). A cet égard, le Comité a noté une fois de plus que cette activité était couverte en termes généraux par le Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires (Article 7.1b) iii)), et que son travail dans ce domaine devait être en conformité avec le Code de déontologie et en renforcer l'application.

30. Le Comité est convenu de ne pas inclure de déclaration visant à promouvoir l'acceptation de l'équivalence dans les systèmes ou procédures d'inspection des denrées alimentaires, comme le proposait la Nouvelle-Zélande (CX/FICS 92/3-Addendum: document de séance 3) mais il a décidé de la faire figurer dans sa liste de principes. Cependant, il est convenu d'inclure deux déclarations complémentaires; la première assurant que le Comité servira d'organe de coordination avec d'autres organisations internationales dont les activités se situent dans des domaines apparentés, la seconde lui permettant d'examiner d'autres questions qui lui seront confiées par la Commission dans son domaine de compétence. En proposant la première de ces déclarations, le Comité a noté que le Comité du Codex sur les Principes généraux révisait actuellement le texte régissant les rapports entre les différents Comités du Codex, afin que les procédures de travail des Comités traitant de questions générales soient renforcées. Le Comité a compris que la coordination entre le Comité et les autres Comités du Codex s'occupant de questions générales et de produits serait traitée à l'occasion de cette révision.

31. S'agissant de la proposition du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CX/FICS 92/3, par. 4 et Annexe I), la délégation du Mexique a appuyé avec force la mise en place d'un système permettant de fournir des services de certification à tous les pays membres du Codex et la création d'une estampille ou label spécifique du Codex, pour indiquer la conformité avec les normes et codes du Codex. La délégation a signalé les avantages que pouvaient en tirer les pays exportateurs en développement ayant à faire face aux difficultés et aux coûts de la mise en place de systèmes nationaux de certification des exportations. Elle a ensuite fait remarquer que cela exigerait que la FAO et l'OMS débloquent des ressources supplémentaires, et éventuellement que des changements soient apportés au règlement intérieur et procédures de ces deux Organisations.

32. Plusieurs délégations ont répondu qu'il n'était pas approprié que la Commission du Codex Alimentarius devienne un organe de certification vu les autres responsabilités, bien définies et reconnues à l'échelle internationale, qui lui ont été confiées et qu'elle assume dans le contexte de ressources limitées. Elles ont indiqué que la Commission pourrait s'interroger sur cette question à l'avenir, mais que dans l'immédiat cela était prématuré. Le Chef du Service de la qualité et des normes de la FAO, M. Richard Dawson, a déclaré que l'approche adéquate à adopter pour soumettre cette proposition à la FAO et à l'OMS serait de suivre les procédures appropriées au sein de ces organisations. Dans le cas de la FAO, il s'agirait de la soumettre à la Conférence et au Conseil, ainsi qu'au Comité du Programme et au Comité de l'agriculture. Les gouvernements membres de la FAO auraient ainsi l'occasion d'évaluer la proposition et les implications financières qui en découleraient pour eux, au titre de leurs contributions au budget de l'Organisation.

33. Le Comité n'a pas entériné la proposition du Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

#### Etat d'avancement du projet de mandat révisé

34. Le projet de mandat révisé du Comité figure à l'Annexe II du présent rapport. Le Comité est convenu de le présenter à la Commission pour adoption.

#### ACTIVITES D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES TRAVAILLANT DANS DES DOMAINES APPARENTES (Point 5 de l'ordre du jour)

35. Le Comité était saisi du document de séance 1, contenant des informations fournies par la Fédération internationale de laiterie (FIL). Le document de séance 8, relatif à l'OMS, était aussi à la disposition des participants. En outre, d'autres organes internationaux ont fait un exposé verbal de leurs activités, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous.

#### Office international des épizooties (OIE)

36. L'observateur de l'OIE a indiqué dans ses grandes lignes la nature des travaux de l'organisation et son mode de fonctionnement par le biais de commission par thème. L'échange de renseignements joue un rôle fondamental dans le Code de l'OIE, qui recommande que les pays importateurs prennent en considération les systèmes d'information sur la santé des animaux ainsi que la régularité et la rapidité de transmission de ces informations au pays exportateur. La transparence des règlements est préconisée, et l'élaboration d'un système de notification des règlements nationaux est proposée. L'observateur a en outre déclaré que l'OIE a pris part aux réunions du Groupe de travail du GATT sur les mesures sanitaires et phytosanitaires. L'OIE travaille à l'heure actuelle sur une méthodologie générale d'évaluation des risques, qui s'appliquera à toutes les maladies et, à l'appui des Codes, sur une évaluation des services vétérinaires dans la procédure d'évaluation des risques. L'OIE a aussi élaboré des recommandations sur la certification et mis au point des modèles par espèces et par produits. En conclusion, l'observateur de l'OIE a fait remarquer qu'il existait des points communs entre certaines activités de l'OIE et les responsabilités prévues du CCFICS et il a insisté pour qu'on évite le chevauchement des travaux des organisations internationales.

#### Organisation internationale de normalisation (ISO)

37. L'observateur de l'ISO a résumé les travaux effectués par le Comité du Conseil de l'ISO sur l'évaluation de conformité (CASCO) qui est présidé par l'Australie. Le CASCO a entrepris un programme de travail destiné à:

- revoir les guides existants sur la certification des produits, les systèmes d'évaluation de la qualité, l'homologation des organes de certification, des corps d'inspection et des laboratoires d'analyses;
- préparer des guides en réponse aux demandes émanant de la Conférence internationale d'accréditation des laboratoires;
- promouvoir la reconnaissance et l'acceptation des systèmes de certification élaborés sur la base des directives ISO.

De plus, un autre comité de l'ISO a rédigé un document initial sur "les critères généraux pour les organismes qui s'occupent de l'homologation de systèmes de qualité et il a noté que le principe de la reconnaissance réciproque des organismes agréés d'homologation devait être préconisé à l'échelle mondiale afin de réduire le nombre des multiples évaluations et vérifications.

#### **Fédération internationale de laiterie (FIL)**

38. L'observateur de la Fédération internationale de laiterie (FIL) a d'abord fait remarquer que le commerce international de lait en poudre, de fromage et de beurre représentait environ 3 millions de tonnes par an, et a poursuivi par un bref exposé sur les activités de la FIL se rapportant à la mise au point de certificats d'exportation pour ces produits (document de séance 1). L'harmonisation des certificats d'exportation a été entreprise compte tenu de la grande variété des exigences des importateurs, des négociants et des gouvernements.

39. Le certificat d'exportation a été mis au point de façon à ce qu'il soit accepté dans tous les pays et pour remplacer la vaste gamme de documents utilisés dans le commerce international. En présentant ce document au Comité, la FIL a cherché à atteindre les trois objectifs suivants:

- offrir les services et l'expertise de la FIL en tant qu'organisation spécialisée dans l'industrie laitière, pour assurer la liaison avec le Comité sur les questions d'inspection et de certification internationales;
- fournir un exemple de certificat normalisé et des directives à soumettre à l'examen du Comité;
- obtenir de la part des membres du Comité et de la Commission du Codex Alimentarius des informations en retour et échanger des renseignements.

#### **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Organisation mondiale de la santé (OMS)**

40. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont fourni des renseignements sur leurs activités relatives à l'inspection et au contrôle des denrées alimentaires, notamment en ce qui concerne les contrôles des importations et des exportations. Les représentants ont insisté sur l'attention particulière accordée aux besoins des pays en développement: à cette fin sont organisés des projets de coopération technique, des activités de formation et des ateliers; des manuels techniques sont publiés sur divers aspects du contrôle et de l'inspection des denrées alimentaires. Le représentant de la FAO a décrit le Programme ordinaire et les activités de terrain de l'Organisation y compris les projets d'assistance technique visant à développer et renforcer les systèmes nationaux de contrôles alimentaires dans les programmes d'importation et d'exportation de produits alimentaires. Le représentant de l'OMS a pour sa part précisé que les activités de son organisation dans les domaines intéressant le Comité mettent l'accent sur les garanties de sécurité pour les consommateurs grâce au développement complémentaire des capacités d'inspection des importations comme procédure de vérification et des systèmes d'inspection et de certification des exportations pour garantir la sécurité et la qualité des produits alimentaires. L'accent est mis également sur la nécessité de limiter les obstacles au commerce qui ne se justifient pas du point de vue sanitaire, par exemple dans les domaines de la lutte contre le choléra et de l'harmonisation des règlements concernant l'irradiation des aliments.

#### **Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)**

41. L'observateur du Secrétariat du GATT a noté l'importance majeure des activités du Comité et l'intérêt qu'y porte le GATT. Il a souligné que les consultations et la préparation de documents de travail relatifs au projet d'accord sur l'agriculture et autres éléments des négociations de l'Uruguay Round étaient en bonne voie. Fait plus important encore, il a indiqué qu'aucune des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ne s'était

opposée aux principes contenus dans le projet d'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, ou au projet d'accord révisé sur les obstacles techniques au commerce.

**PRINCIPES GENERAUX APPLICABLES A L'INSPECTION ET A LA CERTIFICATION  
DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES (Point 6 de l'ordre du jour)**

42. Le Comité disposait des documents suivants pour l'examen de ce point de l'ordre du jour:

- CX/FICS 92/5: Principes généraux concernant l'inspection et la certification des importations et des exportations alimentaires;
- CX/FICS 92/5-Add. 1: Projet de décision des négociations d'Uruguay sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et l'Accord (1991) sur les entraves techniques aux échanges;
- Document de séance 5: Inspection et certification relatives aux prescriptions religieuses.

43. La délégation australienne, au nom du secrétariat du Comité, a brièvement résumé le document CX/FICS 92/5, en retraçant l'historique et en énumérant les questions à étudier dans le cadre de l'élaboration de principes applicables à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires.

44. Le Comité a eu de longues discussions sur les éléments requis pour élaborer des principes applicables à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires. Il a été notamment question de la nécessité d'éviter le chevauchement des efforts avec d'autres organisations internationales comme le GATT et l'ISO, de l'importance de l'évaluation des risques pour améliorer la sécurité des aliments et de la nécessité d'assurer une transparence dans les rapports avec les consommateurs. On a aussi mis l'accent sur les procédures de validation des contrôles d'inspection et de certification qui doivent reposer sur des principes scientifiques solides afin d'accroître leur fiabilité. Le Comité a fermement appuyé l'idée selon laquelle les principes devraient tenir compte de ceux qui ont déjà été élaborés sous l'égide du GATT et dans le cadre des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round.

45. En réponse aux objections de ceux qui ont estimé que les négociations commerciales de l'Uruguay Round sur les mesures sanitaires et phytosanitaires n'étaient pas encore achevées et que l'activité du Codex concernant les principes généraux pouvait être considérée comme prématurée, le Comité a noté que le Codex, tout en travaillant en étroite collaboration avec le GATT, était un organe indépendant de celui-ci. A ce titre, il a été convenu que les questions concernant l'équivalence, la transparence, la non-discrimination, la réduction des obstacles aux échanges commerciaux, les facteurs économiques et les besoins des pays en développement pourraient toutes être traitées dans le cadre des principes généraux définis par le Codex.

46. Le Comité a alors créé un groupe de travail<sup>1</sup> pour rédiger des principes généraux applicables à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires. Le Comité est convenu que le groupe de rédaction devrait suivre les directives générales suivantes:

- suivre les concepts élaborés dans le cadre des négociations actuelles du GATT sur les mesures sanitaires et phytosanitaires;
- faire référence à la non-discrimination, à la réduction des obstacles aux échanges commerciaux et aux besoins des pays en développement;
- ne pas traiter les questions concernant les définitions (CX/FICS 92/5, par. 6-8), et les rapports entre le Codex et le GATT (CX/FICS 92/5, par. 23-26) car elles ont été prises en compte ailleurs.

---

<sup>1</sup> Le groupe était composé des représentants des pays suivants: Australie, Canada, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni et Etats-Unis.

Le Comité a ensuite examiné en détail les propositions du groupe de rédaction.

47. En ce qui concerne l'évaluation des risques, le Comité a jugé qu'il serait préférable de prendre en compte la sensibilité des consommateurs face aux risques au niveau national plutôt que par le biais de procédures d'évaluation des risques à l'échelon international. Il a noté que l'appréciation des risques par les consommateurs était subjective et qu'elle pouvait être compensée par d'autres facteurs. Toutes ces considérations pourront être prises en compte par le Comité du Codex lorsqu'il parviendra à la formulation de recommandations internationales. Le Comité a reconnu que la confiance des consommateurs augmenterait si les procédures nationales d'inspection et de certification étaient plus transparentes et il est convenu qu'une déclaration à cet effet figurerait dans les principes généraux.

#### **Inspection et certification relatives aux prescriptions religieuses**

48. On a rappelé au Comité les discussions préliminaires qui ont eu lieu à ce sujet et qui étaient brièvement exposées dans le document de séance 5. En particulier, le Comité a noté que le Comité exécutif, à sa 39e session, avait renvoyé cette question à la première session du CCFICS, pour qu'il présente une proposition de travail à la prochaine session de la Commission.

49. Le Comité a reconnu l'importance du commerce des denrées produites selon des prescriptions religieuses et il est convenu que les systèmes d'inspection et de certification de ces produits relevaient des travaux du Comité. Cependant, on a aussi convenu qu'il valait mieux que cette question soit traitée de manière générique et qu'il serait peut-être plus logique de l'inclure dans les principes généraux élaborés pour les systèmes d'inspection et de certification.

50. Le Comité est convenu qu'au paragraphe 5 des principes révisés, l'expression "normes appropriées" visait aussi les dispositions pour les denrées produites selon des prescriptions religieuses spécifiées. Le Comité est aussi convenu que les principes révisés s'appliquaient à la certification des denrées alimentaires produites selon des méthodes organiques/biologiques (voir par. 10) ou des procédés tels que l'irradiation des aliments.

#### **Etat d'avancement de l'avant-projet de Principes généraux applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations alimentaires**

51. Le Comité est convenu que le projet de Principes généraux figurerait à l'Annexe III du présent rapport. Il a demandé au Secrétariat du Codex d'envoyer une lettre circulaire aux gouvernements et aux organisations internationales pour solliciter leurs observations. Le projet de principes généraux, ainsi que les observations reçues, seront présentés à la 20e session de la Commission en vue d'accélérer l'adoption de ces principes. L'observateur de la CEE a déclaré que la CEE n'était en mesure ni de donner son aval à cet avant-projet, ni d'approuver la procédure accélérée proposée pour son adoption. La délégation de la France a exprimé des réserves sur le projet qui n'était pas disponible en français.

#### **DEFINITION DES PRIORITES DE TRAVAIL (Point 7 de l'ordre du jour)**

52. Voir Point 11a) de l'ordre du jour, par. 76 (Travaux futurs).

#### **AVANT-PROJET DE SYSTEMES HARMONISES D'INSPECTION DES EXPORTATIONS/IMPORTATIONS (Point 8 de l'ordre du jour)**

53. Le Comité était saisi du document CX/FICS 92/7 pour l'examen de ce point de l'ordre du jour; on y décrit les principaux éléments de certification et d'inspection requis pour harmoniser les systèmes commerciaux d'importation et d'exportation.

54. En présentant ce document, la délégation de l'Australie, au nom du Secrétariat du Comité, a recommandé que le Comité envisage un programme de travail composé des éléments suivants:

- élaboration de directives générales pour la conception et le fonctionnement des systèmes d'inspection et de certification des produits alimentaires;
- élaboration d'un guide sur l'application du principe d'équivalence aux systèmes d'inspection et de certification;
- examen des normes et codes du Codex pour déterminer s'il y a lieu de les élargir ou de les modifier en vue de faciliter l'harmonisation des systèmes d'inspection et de contrôle;
- élaboration d'un guide sur les critères de décision et les mesures qui s'y rattachent.

55. Le Comité est aussi convenu d'examiner l'évaluation et la vérification des systèmes d'inspection et de certification comme indiqué dans le projet de système OIE joint en Annexe I au document CX/FICS 92/7.

56. Le Comité a noté l'importance de la confiance réciproque dans la fiabilité des services d'inspection et de leurs compétences professionnelles. Il est convenu que des critères objectifs pour la reconnaissance réciproque de systèmes d'inspection compétents et fiables par le biais de l'accréditation et de critères d'évaluation appropriés constituait une des bases de l'harmonisation des systèmes; il a par conséquent décidé d'envisager l'élaboration de critères objectifs permettant d'évaluer la compétence des systèmes d'inspection et de certification et l'élaboration de procédures d'accréditation pour les organismes chargés de l'inspection et de la certification dans le cadre de son programme de travail futur.

57. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que dans certains cas, le commerce des denrées n'exigeait pas de certification, et que cela devrait être mentionné dans les recommandations futures de la Commission. Elles ont aussi estimé que les recommandations dans ce domaine ne devraient pas être trop restrictives. Des conseils devaient être donnés sur la marche à suivre lorsque des expéditions qui ont été certifiées conformément aux prescriptions imposées par le pays importateur sont refusées par le pays importateur, auquel cas une explication s'impose. En outre, ce rejet devrait être notifié aux autres parties intéressées de façon à éviter la ré-exportation des produits refusés.

58. Plusieurs délégations ont insisté pour que les directives mettent l'accent sur la nécessité d'éviter les inspections multiples des mêmes produits ou installations et les vérifications multiples des systèmes de certification du pays exportateur par les autorités du pays importateur car cela pourrait entraîner un traitement et des coûts supplémentaires.

59. Le Comité a décidé d'inclure toutes les questions ci-dessus dans ses travaux futurs et de prendre en considération les directives et procédures élaborées par d'autres organisations internationales, notamment l'ISO. Le programme de travail du Comité dans ce domaine a été incorporé à son programme général des travaux futurs (voir point 11a) de l'ordre du jour, et Annexe IV).

60. Le Président de la Commission du Codex Alimentarius, vivement appuyé par certaines délégations, a souligné qu'il était important de fournir une aide aux pays en développement en élaborant des programmes d'assurance de la qualité, compte tenu du fait que les systèmes y sont en général moins avancés que dans les pays développés. Le représentant de la FAO a fait valoir que plus de 60 millions de dollars ont été fournis au titre de l'aide dans le domaine de l'inspection des importations/exportations, et il a encouragé les gouvernements intéressés à définir leurs priorités par l'intermédiaire de la FAO et de l'OMS en vue d'augmenter cette aide.



**AVANT-PROJET DE LEGISLATION TYPE APPLICABLE AUX SYSTEMES DE CERTIFICATION ET FONDE SUR LES PRINCIPES D'ASSURANCE DE LA QUALITE (Point 9 de l'ordre du jour)**

61. La délégation de l'Australie, au nom du Secrétariat du Comité, a présenté le document CX/FICS 92/8 concernant l'avant-projet de législation type ci-dessus et le document de séance N° 7, extrait du rapport de la 25e session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire contenant les recommandations de ce Comité sur le système des points de contrôle critiques pour l'analyse des risques (HACCP).

62. La délégation a précisé que les concepts figurant dans le document étaient centrés sur les questions de salubrité des denrées alimentaires et autres questions se rapportant à la réglementation. L'élaboration de nouvelles méthodes de contrôle de la qualité et d'assurance de la qualité a montré qu'on pouvait utiliser ces procédures de manière spontanée, sous contrôle officiel pour compléter les systèmes traditionnels d'inspection et de certification des produits alimentaires. Le document est un avant-projet destiné à guider les gouvernements lorsqu'ils mettent en place un cadre juridique tenant compte des principes d'assurance de la qualité dans leurs systèmes nationaux d'inspection et de certification des produits alimentaires. Le document est basé sur l'application de la série ISO 9000, mais la mise en oeuvre de ces directives irait au-delà des mesures strictement nécessaires du point de vue de la réglementation.

63. Certains observateurs ont craint que le fait de compter uniquement sur les systèmes d'assurance de la qualité ne garantisse pas une protection optimale des consommateurs. Le Comité a noté que ces systèmes pourraient venir en complément des procédures traditionnelles d'inspection et des essais sur le produit final, le résultat global étant un processus d'inspection et de contrôle plus efficace. De cette façon, les autorités compétentes conservent la responsabilité finale du processus de certification. De plus, l'inspection des importations et la vérification de la certification par les autorités à l'importation fournissent un élément de confiance supplémentaire dans les procédures d'assurance de la qualité utilisées pour la certification. Il a été de même noté que les procédures d'assurance de la qualité pourraient être appliquées au transport des denrées alimentaires en vérifiant, par exemple les arrangements contractuels passés entre l'exportateur et le transporteur.

64. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur le problème que pose l'élaboration d'une législation type qui pourrait s'intégrer dans les divers systèmes juridiques utilisés par les pays membres du Codex. De plus, l'attention a été appelée sur le champ d'application des recommandations du Codex qui, à ce jour, ne s'étend pas à une législation type. Le Comité a noté que la FAO et l'OMS, conjointement et de façon indépendante, avaient préparé une législation type sur les denrées alimentaires<sup>1</sup> et une législation type pour l'inspection des exportations<sup>2</sup>.

65. Le Comité est convenu que les systèmes d'assurance de la qualité ont un rôle pratique important à jouer pour garantir que les denrées alimentaires répondent bien aux normes reconnues et que les consommateurs sont protégés contre les risques sanitaires, les pratiques frauduleuses et de nature à induire en erreur. Il est convenu que la conception et la mise en oeuvre de tels systèmes pourraient répondre aux préoccupations des consommateurs sur l'efficacité de tels programmes. Cependant, il a noté que l'élaboration d'une législation type dépassait probablement le champ d'application du programme Codex et il a décidé de ne pas en poursuivre l'élaboration.

---

<sup>1</sup> FAO/OMS/PNUE Modèle de loi alimentaire, dans les directives générales pour la mise au point d'un système national efficace de contrôle des aliments, FAO, Rome, 1976.

<sup>2</sup> A Model for an Export Control Law, dans les documents de la FAO sur l'alimentation et la nutrition N° 14/11: Manuels de contrôle de la qualité des denrées alimentaires - Denrées alimentaires pour l'exportation. Annexe 1. FAO, Rome, 1990.

66. Le Comité est convenu qu'il serait approprié que les Etats Membres transmettent des copies, résumés ou extraits de leurs législations, règlements, ou tout autre instrument juridique national aux services centraux de liaison avec le Codex, à titre d'échange de renseignements. Il a demandé au Secrétariat de préparer à cet effet une lettre circulaire adressée aux services centraux de liaison avec le Codex. Il est aussi convenu d'élaborer, lors de sessions à venir, des directives indicatives pour l'application des systèmes d'assurance de la qualité basés sur la série ISO 9000, le système HACCP, et les manuels de la FAO sur le contrôle de la qualité des denrées alimentaires.

**ECHANGES DE RENSEIGNEMENTS** (Point 10 de l'ordre du jour)

**PROBLEMES POSES PAR LES IMPORTATIONS/EXPORTATIONS** (Point 10a) de l'ordre du jour)

67. Le Comité était saisi du document CX/FICS 92/9 concernant les échanges d'information sur les problèmes posés par les importations/exportations et des réponses à la lettre circulaire CL 1991/13-GEN et du document de séance 6 et Addendum 1 qui contenaient des observations complémentaires des gouvernements. Les délégations de la Chine et du Japon ont fourni des renseignements supplémentaires au Comité.

68. Le Comité a noté que, comme le développement de systèmes d'échange de renseignements englobe nombre de questions complexes, il serait nécessaire, au préalable, d'élaborer des principes et des directives pour l'inspection et la certification. Ces documents serviraient de base à l'étude de questions telles que la mise en oeuvre du principe de la transparence dans le cadre de l'échange de renseignements, les informations sur lesquelles cet échange devrait être centré et le rôle éventuel des services centraux de liaison avec le Codex dans ce contexte.

69. Le Comité a noté que la liste des points de contact dans les organismes de contrôle des importations alimentaires (CX/FICS 92/9, pièce jointe 3), qui a été élaboré à partir des réponses à la lettre CL 1991/13-GEN, était précieuse pour les pays exportateurs. Il a été convenu que cette liste serait complétée et que le Secrétariat préparerait une lettre circulaire à cet effet.

70. Il a été convenu que des directives devraient être élaborées pour l'échange de renseignements portant sur les rejets de produits, y compris sur les raisons du rejet et la notification d'éventuels transbordements vers des ports où les contrôles ne seraient pas adéquats. Le Comité a noté que les questions relatives à l'échange de renseignements feront l'objet d'un examen plus approfondi à sa prochaine réunion car il disposera de principes élaborés pour l'inspection et la certification des importations et des exportations.

#### **Situations d'urgence**

71. Le Comité a examiné le document de séance 4, contenant une description des problèmes qui se posent dans le commerce international des denrées alimentaires à la suite de la poussée épidémique de choléra en Amérique latine, les principes directeurs de l'OMS sur la formulation de politiques nationales de lutte contre le choléra et un document préparé par la Consultation technique mixte FAO/OPS/OMS sur la sécurité et le commerce des produits alimentaires face à l'épidémie de choléra dans les Amériques. Il a été noté qu'à sa 39<sup>e</sup> session, le Comité exécutif a demandé au CCFICS d'élaborer des directives sur les mesures à prendre dans les situations d'urgence.

72. Le Comité a examiné les recommandations qu'il pourrait adopter pour faire face aux situations d'urgence qu'on a connues comme les poussées épidémiques de choléra, les accidents radioactifs, etc. Il a été convenu que, quelle que soit la nature de la situation, des directives concernant l'échange de renseignements étaient primordiales dans les situations d'urgence touchant le contrôle des aliments, et figureraient donc dans le programme de travail.

**SYSTEMES D'ECHANGE ELECTRONIQUE DE DONNEES (Point 10b) de l'ordre du jour)**

73. Le Comité était saisi du document CX/FICS 92/10 qui retraçait les grandes lignes de l'élaboration d'un système pour la transmission électronique de certificats sur la base de la norme CEE(ONU)/EDIFACT, ainsi que du document de séance 2, qui reprenait l'introduction du système EDIFACT de l'ONU sur l'échange de données informatisées.

74. Le Comité est convenu d'informer la Commission, à sa prochaine session, que les travaux sur les systèmes d'échange électronique de données permettaient de faciliter le commerce international, et de demander au Secrétariat de mettre en place une liaison sur cette question avec le Groupe de travail CEE(ONU) sur la facilitation des procédures du commerce international, et d'en rendre compte au Comité.

75. Afin de contribuer à l'élaboration et à la compréhension des applications du traitement électronique des données dans le cadre de la certification des denrées alimentaires, le Comité est convenu en outre que des documents d'orientation à l'intention des Etats Membres devaient être préparés sur les principaux éléments d'un système de documentation électronique et/ou d'un système permettant aux pays importateurs de recevoir de la documentation concernant la certification des denrées alimentaires sous forme électronique et la convergence entre les modes de présentation de la documentation sur papier et les modes de présentation électronique des données pour informer les parties concernées dans les pays qui commercialisent des denrées alimentaires, y compris les organismes chargés de la réglementation et les négociants privés.

**TRAVAUX FUTURS (Point 11a) de l'ordre du jour)**

76. Le Comité est convenu d'étudier à sa prochaine session les questions énumérées à l'Annexe IV, étant entendu que les Secrétariats de l'Australie et du Codex assureront la coordination pour la préparation des documents de travail bien avant la réunion. Le Comité est convenu que dans l'immédiat, toutes les questions figurant à l'Annexe IV auront le même degré de priorité (voir point 7 de l'ordre du jour). Le Comité a reconnu que ces travaux supplémentaires prendraient sans doute plus d'une session future et il a estimé qu'il fallait en avertir la Commission à sa 20e session.

**DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 11b) de l'ordre du jour)**

77. Le Comité a été informé que les dates de sa deuxième session étaient provisoirement fixées du 29 novembre au 3 décembre 1993, sous réserve d'approbation par la Commission.

**ALINORM 93/30**  
**APPENDICE 1**

**COMITE DU CODEX SUR LES SYSTEMES D'INSPECTION  
ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES**

Résumé de l'état d'avancement des travaux

Code/directive	Etape	Suite à donner par:	Référence
Projet de mandat	--	20e session de la Commission	ALINORM 93/30, Annexe II
Projet de principes pour l'inspection et la certification des importations et des exportations alimentaires	--	Gouvernements 20e session de la Commission	ALINORM 93/30, Annexe III
Glossaire	1,2 et 3	20e session de la Commission Secrétariat Gouvernements 2e session du CCFICS	ALINORM 93/30 Annexe IV
Travaux futurs du Comité concernant: a) Systèmes harmonisés d'inspection et de certification des importations et des exportations b) Echange d'informations sur les problèmes d'importation/exportation c) Systèmes d'échange électronique de données	1,2 et 3	20e session de la Commission Secrétariat Gouvernements 2e session du CCFICS	ALINORM 93/30, Annexe IV

ALINORM 93/30

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS<sup>1</sup>**  
**LISTE DES PARTICIPANTS**  
**LISTA DE PARTICIPANTES**

Chairman: Mr. Digby Gascoine  
Président: Director  
Presidente: Food Inspection Division  
Australian Quarantine and Inspection  
Service  
G.P.O. Box 858  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA

- <sup>1</sup> The Heads of Delegations are listed first; alternates, advisers and consultants are listed in alphabetical order.  
Les chefs de délégation figurent en tête et les suppléants, conseillers et consultants sont énumérés par ordre alphabétique.  
Figuran en primer lugar los Jefes de las delegaciones; los Suplentes, Asesores y Consultores aparecen por orden alfabético.

MEMBER COUNTRIES

PAYS MEMBRES

PAISES MIEMBROS

ARGENTINA  
ARGENTINE

Dr. Bernardo Gabriel Cane  
Administrador General  
Servicio Nacional de Sanidad Animal  
Paseo Colón 922 PB  
1063 Buenos Aires  
ARGENTINA

Mr. Carlos Martese  
Consul (Commercial)  
Trade Commission Office of Argentina  
P.O. Box 37  
Grosvenor Place  
Sydney NSW 2000  
AUSTRALIA

AUSTRALIA  
AUSTRALIE

Mr. Gardner Murray  
Executive Director  
Australian Quarantine and Inspection  
Service  
G.P.O. Box 858  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA

Mr. Steve Bailey  
Principal Executive Officer  
Imported Foods Section  
Australian Quarantine and Inspection  
Service  
G.P.O. Box 858  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA

Mr. Neil Barker  
Quality Control Coordinator  
Australian Wheat Board  
P.O. Box 4562  
Melbourne VIC 3001  
AUSTRALIA

Mr. Bob Biddle  
Senior Assistant Director  
Meat Inspection Branch  
Australian Quarantine and Inspection  
Service  
G.P.O. Box 858  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA

Mr. Norm Blackman  
Principal Veterinary Officer  
Bureau of Rural Resources  
Department of Primary Industries  
and Energy  
P.O. Box E11  
Queen Victoria Terrace  
Canberra ACT 2600  
AUSTRALIA

Mr. Frank Breglec  
Executive Officer  
Food Standards Policy Section  
Australian Quarantine and Inspection  
Service  
G.P.O. Box 858  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA

Dr. Simon Brooke-Taylor  
Acting Director  
Food Safety Section  
National Food Authority  
P.O. Box 7186  
Canberra MC ACT 2610  
AUSTRALIA

Mr. Garth Buchanan  
Federal Bureau of Consumer Affairs  
Attorney-General's Department  
Robert Garran Offices  
Barton ACT 2600  
AUSTRALIA

Mrs. Sue Cassidy  
Representative  
Australian Federation of Consumer  
Organizations  
40 Mort Street  
Braddon ACT 2601  
AUSTRALIA

Mr. Frank Catanzariti  
Manager Quality and Regulatory Affairs  
Nestlé Foods  
G.P.O. Box 4320  
Sydney NSW 2001  
AUSTRALIA

Mr. Graham Chalker  
Food Industry Council of Australia  
Canberra House  
40 Marcus Clarke Street  
Canberra City ACT 2600  
AUSTRALIA

Mr. David Chatel  
Director  
Plant Protection  
Western Australian Department of  
Agriculture  
3 Baron-Hay Court  
South Perth WA 6151  
AUSTRALIA

Mr. Jon Christian  
Project Manager  
EXDOC  
Australian Quarantine and Inspection  
Service  
G.P.O. Box 858  
Canberra ACT 2600  
AUSTRALIA

Mr. David Cox  
Manager  
Processed Food Inspection Operations  
Australian Quarantine and Inspection  
Service  
P.O. Box 858  
Canberra ACT 2600  
AUSTRALIA

Dr. Colin Dahl  
Australian Government Analyst  
Australian Government Analytical  
Laboratories  
Department of Administrative Services  
P.O. Box 65  
Belconnen ACT 2616  
AUSTRALIA

Mr. Tony Downer  
Technical Director  
Council of Australian Food Technology  
Associations  
11th Floor, 65 Berry Street  
North Sydney NSW 2060  
AUSTRALIA

Mr. Laurie Erwin  
Principal Executive Officer  
Food Safety Unit  
Australian Quarantine and Inspection  
Service  
G.P.O. Box 858  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA

Mr. Rob Firth  
General Manager  
Starches Development  
Goodman, Fielder, Wattie Ingredients  
Group  
230 Victoria Road  
Gladesville NSW 2111  
AUSTRALIA

Mr. Bruce Gosper  
A/g Assistant Secretary  
Meat and Livestock Branch  
Agriculture and Forestry Group  
Department of Primary Industries and  
Energy  
G.P.O. Box 858  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA

Mr. Alan Harris  
Technical Director  
International Flavours and Fragrances  
(Australia) Pty Ltd  
156 South Creek Road  
Dee Why NSW 2099  
AUSTRALIA

Mr. John Huntley  
Assistant Director (Food)  
Public and Environmental Health Service  
ACT Health Authority  
G.P.O. Box 825  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA

Mr. Ian King  
Chief Executive  
AUS-MEAT  
Authority for Uniform Specification  
Meat and Livestock  
G.P.O. Box 4129  
Sydney NSW 2001  
AUSTRALIA

Dr. Helen Liddy  
Manager  
Chemical Testing  
National Association of Testing  
Authorities, Australia  
71-73 Flemington Road  
North Melbourne VIC 3051  
AUSTRALIA

Mr. John Merton  
Assistant Director  
Food Inspection (Non-Meat) Branch  
Australian Quarantine and Inspection  
Service  
G.P.O. Box 858  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA

Mr. Greg Mitchell  
Manager, Analytical Services  
International Food Institute of  
Queensland  
Queensland Department of Primary  
Industries  
19 Hercules Street  
Hamilton QLD 4007  
AUSTRALIA

Dr. Barbara Munce  
Senior Lecturer  
Department of Food Science and  
Technology  
University of New South Wales  
P.O. Box 1  
Kensington NSW 2033  
AUSTRALIA

Mr. James Price  
Research Officer  
Grains Council of Australia  
P.O. Box E10  
Queen Victoria Terrace  
Canberra ACT 2600  
AUSTRALIA

Mr. Phillip Richardson  
Quality Manager  
Australian Dairy Corporation  
1601 Malvern Road  
Glen Iris VIC 3146  
AUSTRALIA

Mr. Keith Richardson  
CSIRO Food Research Laboratory  
35-51 Delhi Road  
North Sydney NSW 2113  
AUSTRALIA

Mr. Bill Taylor  
Executive Director  
National Food Authority  
P.O. Box 7186  
Canberra MC ACT 2610  
AUSTRALIA

Mr. Tony Webb  
Food Policy Alliance  
C/- Food Inspection Group  
Level 7  
191-199 Thomas Street  
Haymarket NSW 2000  
AUSTRALIA

Mr. David Webley  
Australian Wheat Board  
P.O. Box 4562  
Melbourne VIC 3001  
AUSTRALIA

Mr. Graham Wells  
Director, Technical Services  
International Flavours and Fragrances  
(Australia) Pty Ltd  
156 South Creek Road  
Dee Why NSW 2099  
AUSTRALIA

BRAZIL  
BRESIL  
BRASIL

Mr. Jorge Kadri  
Second Secretary  
Embassy of Brazil  
129 Forster Crescent  
Yarralumla ACT 2600  
AUSTRALIA

Mr. Paulo SAMICO  
Coordinator  
Foreign Trade Department  
Ministry of Economy  
Praca Piox  
54/402 Rio De Janeiro  
BRAZIL

Mr. José Meirelles  
Chief  
Inspection and Padronization Division  
Ministry of Agriculture  
Brasilia  
BRAZIL

Mrs. Marta Lima  
Advisor  
National Sanitary Secretary  
Ministry of Health  
Brasilia  
BRAZIL

CANADA

Ms. Katherine Gourlie  
Director, Consumer Products Branch  
Consumer and Corporate Affairs Canada  
Place du Portage, Phase 1  
16th Floor, 50 Victoria Street  
Hull, Quebec  
CANADA K1A 0C9

Mr. Ronald Burke  
Deputy Chief  
Food Regulatory, International and  
Interagency Affairs Division  
Health and Welfare Canada  
Room 200, Health Protection Building  
Tunney's Pasture  
Ottawa, Ontario  
CANADA K1A 0L2

Mr. J. Ross Elliot  
Director General  
Field Operations Directorate  
Health Protection Branch  
Health and Welfare Canada  
HPB Building, Room 1-6  
Tunney's Pasture  
Ottawa, Ontario  
CANADA K1A 0L2

Mr. B.J. Emberley  
Director General  
Inspection and Enforcement  
Department of Fisheries and Oceans  
200 Kent Street, 13th Floor  
Ottawa, Ontario  
CANADA K1A 0E6

Ms. Krystyna Miedzybrodzka  
Bureau of Field Operations  
Health Protection Branch  
Health and Welfare Canada  
Jeanne Mance Building  
Tunney's Pasture  
Ottawa, Ontario  
CANADA K1A 0L2

Dr. Ian Sutherland  
Director  
Food Inspection Directorate  
Agri-Food Safety and Strategies  
Division  
Agriculture Canada  
Rm 506, Halldon House  
2255 Carling Avenue  
Ottawa, Ontario  
CANADA K1A 0Y9

CHINA  
CHINE  
CINA

Mr. Li Chaowei  
Deputy Director  
Science and Technology Division  
State Administration of Import and  
Export Commodity  
Inspection of the People's Republic  
of China  
No 15 Fangcaudixijie  
Chaoyang District  
Beijing 100020  
CHINA

Mr. Yong Mao Yie  
Director, Division of Science  
and Technology  
Zhejiang Import and Export Commodity  
Inspection Bureau of the People's  
Republic of China  
8 Bao Shi Road  
Hangzhou  
CHINA

Mr. Cheng Zhenghua  
Officer and Engineer  
State Administration of Import and  
Export Commodity  
Inspection of the People's Republic  
of China  
No. 15 Fangcaudixijie  
Chaoyang District  
Beijing 100020  
CHINA

CZECHOSLOVAKIA  
TCHECOSLOVAQUIE  
CHECOSLOVAQUIA

Dr. Ivan Spilda  
First Secretary  
Embassy of Czechoslovakia  
47 Culgoa Circuit  
O'Malley ACT 2606  
AUSTRALIA



DENMARK  
DANEMARK  
DINAMARCA

Mr. Sten Stromgren  
Head of Division  
The Danish Veterinary Service  
Rolighedsvej 25  
DK-1958 Frederiksberg C  
DENMARK

Ms. Ulla Hansen  
Head of Department  
Federation of Danish Industries  
DK-1787 Copenhagen V  
DENMARK

FINLAND  
FINLANDE  
FINLANDIA

Mr. Kari Bergholm  
Ambassador  
Ministry for Foreign Affairs  
Box 176  
00161 Helsinki  
FINLAND

Mrs. Tuula Aalto  
Deputy Director  
State Control Office for Dairy Produce  
Ministry of Agriculture and Forestry  
Box 20  
00941 Helsinki  
FINLAND

Mr. Erkka Lindstrom  
Head of Department  
Customs Laboratory  
Tekniikantie 13  
02150 Espoo  
FINLAND

FRANCE  
FRANCIA

Mr. Paul Boeda  
Inspecteur général  
Direction Générale de la Concurrence,  
de la Consommation et de la Répression  
des Fraudes  
Carré Diderot  
3/5 Boulevard Diderot  
75735 Paris Cedex 12  
FRANCE

ICELAND  
ICELANDE  
ISLANDIA

Mr. Gisli Jon Kristjansson  
Director  
Iceland Fish Quality Institute  
Noatun 17  
107 Reykjavik  
ICELAND

Mr. Einar M. Johannsson  
Consultant  
Iceland Fish Quality Institute  
Noatun 17  
105 Reykjavik  
ICELAND

ISRAEL

Mr. Dan Halpern  
Managing Director of Israel  
Codex Committee  
Ministry of Industry and Trade  
P.O. Box 299  
Jerusalem  
ISRAEL

INDONESIA  
INDONESIE

Mrs. Atih Suryati  
Ministry of Industry

Mrs. Enny Heruwati  
Directorate, Standardization and  
Quality Control  
Ministry of Trade  
Mir Rais No 5  
Jarkarta Pusat  
INDONESIA

Mr. Widodo  
Indonesian Softdrink Manufacturers'  
Association  
P.O. Box 1184  
Jakarta 10011  
INDONESIA

JAPAN  
JAPON

Dr. Kunio Morita  
Senior Planning and Instructing Officer  
Imported Food Inspection  
Food Sanitation Division  
Environmental Health Bureau  
Ministry of Health and Welfare  
1-2-2 Kasumigaseki Chiyodaku  
Tokyo  
JAPAN

Mr. Masahiro Dantsuji  
Technical Advisor  
Association for the Safety of  
Imported Food, Japan  
1-8-15 Horidoye-Cyou-Nihonbashi  
Chuo-ku 103  
JAPAN

Mr. Tsuneo Inokuchi  
Technical Advisor  
Association for the Safety of  
Imported Food, Japan  
1-8-15 Horidoye-Cyou-Nihonbashi  
Chuo-ku 103  
JAPAN

Mr. Katsuya Sato  
Technical Advisor  
Association for the Safety of  
Imported Food, Japan  
1-8-15 Horidoye-Cyou-Nihonbashi  
Chuo-ku 103  
JAPAN

REPUBLIC OF KOREA  
REPUBLIQUE DE COREE  
REPUBLICA DE COREE

Mr. Doa-Young Cheong  
Director  
Food Circulation Division  
Bureau of Hygienic Affairs  
Ministry of Health and Social Affairs  
1 Jungang-Dong, Kwachon-Si  
Kyonggi-Do, 427-760  
REPUBLIC OF KOREA

Mr. Sang-Won Chung  
Director,  
Standards and Processing Division  
Ministry of Agriculture, Forestry and  
Fisheries  
1 Jungang-Dong Kwachun-Si  
Kyounggi-Do  
Seoul  
REPUBLIC OF KOREA

Mr. Kun-Sub Chung  
Head of Testing and Analysis Laboratory  
Korea Food Research Institute  
San 46-1, Baekhyn-dong  
Bundang-ku, Songnam-si  
Kyonggi-do 463-420  
REPUBLIC OF KOREA

Mr. In-Sang Song  
Head, Department of Food Research  
Korea Advanced Food Research Institute  
1002-6 Bangbae-dong  
Seocho-ku  
Seoul 137-060  
REPUBLIC OF KOREA

MALAYSIA  
MALAISIE  
MALASIA

Mr. Ahmad Zubeir Haji Noordin  
Ministry of Primary Industries  
6-8 Floor Menara Dayabumi  
Jalan Sultan Hishamuddin  
50654 Kuala Lumpur  
MALAYSIA

Dr. Anuar Ariffin  
Assistant Director of Health  
Food Quality Control Unit  
Ministry of Health  
Block E, Jalan Dungun  
50480 Kuala Lumpur  
MALAYSIA

Mr. Mohd Salleh Mohd Kassim  
Director, Quality Control and  
Enforcement  
Palm Oil Research Institute of Malaysia  
c/- P.O. Box 12184  
50770 Kuala Lumpur  
MALAYSIA

Dr. Abdul Aziz Mangkat  
Veterinary Services Department  
8-9th Floor, Block A  
Exchange Square  
50630 Kuala Lumpur  
MALAYSIA

Mrs. Noraini Sudin  
Senior Research Officer  
Palm Oil Research Institute of Malaysia  
Ministry of Primary Industries  
P.O. Box 10620  
50720 Kuala Lumpur  
MALAYSIA

Mr. Basri Zakaria  
Senior Agricultural Officer  
Ministry of Agriculture  
Jalan Sultan Salahuddin  
50624 Kuala Lumpur  
MALAYSIA

MEXICO  
MEXIQUE

Dr. Eduardo R. Méndez  
Dirección General de Normas  
Secretaría de Comercio y Fomento  
Industrial  
Ministry of Commerce  
P.O. Box 60-486  
México D.F. 03810  
MEXICO

**NETHERLANDS  
PAYS-BAS  
PAISES BAJOS**

Mr. G. van de Haar  
Deputy Director  
Ministry of Welfare, Health and  
Cultural Affairs  
Inspectorate for Health Protection  
P.O. Box 5406  
2280 HK Rijswijk (ZH)  
NETHERLANDS

Mr. Jan van der Berg  
Deputy Director  
Ministry of Agriculture, Nature  
Management and Fisheries  
National Inspection Service for  
Livestock and Meat  
Rijkskantorengedouw "Transitorium"  
P.O. Box 30724  
2500 GS The Hague  
NETHERLANDS

Dr. J.H.G. Goebbels  
Ministry of Welfare, Health and  
Cultural Affairs  
Veterinary Public Health Inspectorate  
P.O. Box 5406  
2280 HK Rijswijk (ZH)  
NETHERLANDS

Dr. Hans Jeuring  
Director  
Ministry of Welfare, Health and  
Cultural Affairs  
Regional Inspectorate for Health  
Protection  
Baan 74  
3011 CD Rotterdam  
NETHERLANDS

Dr. C.H.M. Julicher  
Head Inspections Branch  
Ministry of Agriculture, Nature  
Management and Fisheries  
Veterinary Service  
PO Box 20401  
2500 EK The Hague  
NETHERLANDS

Mr. Ger De Peuter  
Head of Nutrition and Consumer Affairs  
Ministry of Agriculture, Nature  
Management and Fisheries  
Department for the Environment, Quality  
and Nutrition  
P.O. Box 20401  
2500 EK The Hague  
NETHERLANDS

Mr. Frans Welten  
Commission for the Dutch Food and  
Agricultural Industry  
Campina-Melkunie BV  
P.O. Box 13  
5460 BA Veghel  
NETHERLANDS

**NEW ZEALAND  
NOUVELLE ZELANDE  
NUEVA ZELANDA**

Dr. Andrew I. McKenzie  
Chief Meat Veterinary Officer  
MAF Regulatory Authority  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
P.O. Box 2526  
Wellington  
NEW ZEALAND

Mr. Gilbert H. Boyd  
Manager (International Affairs)  
MAF Regulatory Authority  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
P.O. Box 2526  
Wellington  
NEW ZEALAND

Mrs. Karen Brooks  
Senior Health Protection Officer  
Primary Health Division  
Canterbury Area Health Board  
P.O. Box 1475  
Christchurch  
NEW ZEALAND

Mr. Dennis Bulter  
Technical Services Manager  
Alliance Freezing Company  
(Southland) Ltd  
P.O. Box 64  
Kaiapoi  
NEW ZEALAND

Mr. Roger Hall  
Quality Consultant (Industry)  
New Zealand Dairy Board  
P.O. Box 417  
Wellington  
NEW ZEALAND

Dr. S.C. Hathaway  
National Manager (Research and  
Development)  
MAF Regulatory Authority  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
Private Bag  
Gisborne  
NEW ZEALAND

Mr. Basker Nadarajah  
Senior Health Protection Officer  
Auckland Area Health Board  
Department of Health  
Private Bag 92605  
Symonds Street  
Auckland 1  
NEW ZEALAND

Mr. Hamish Tough  
Manager  
Market Access-Chemicals  
New Zealand Apple and Pear  
Marketing Board  
P.O. Box 279  
Hastings  
NEW ZEALAND

Mr. James G. Wilson  
Health Protection (Advisor)  
Public Health Services  
Department of Health  
P.O. Box 5013  
Wellington  
NEW ZEALAND

NORWAY  
NORVEGE  
NORUEGA

Dr. Per Atle Rosness  
Deputy Director General  
Norwegian Food Control Authority  
P.O. Box 8187 Dep  
N-0034 Oslo 1  
NORWAY

Mr. Aksel Eikemo  
Head of Legal Division  
Directorate of Fisheries  
P.O. Box 185  
N-5002 Bergen  
NORWAY

PHILIPPINES  
FILIPINAS

Dr. Dalmacio Salting  
Agricultural Attaché-Australia  
Embassy of the Philippines  
No. 1 Moonah Place  
Yarralumla, ACT 2600  
AUSTRALIA

SWEDEN  
SUEDE  
SUECIA

Professor Stuart Slorach  
Deputy Director-General  
National Food Administration  
Box 622  
S-751 26 Uppsala  
SWEDEN

SWITZERLAND  
SUISSE  
SUIZA

Mr. Urs Stemmler  
Chargé d'Affaires of Switzerland  
Embassy of Switzerland  
7 Melbourne Avenue  
Forrest ACT 2603  
AUSTRALIA

THAILAND  
THAILANDE  
TAILANDIA

Mrs. Phani Na Rangsi  
Senior Expert on Standardization  
Thai Industrial Standards Institute  
Ministry of Industry  
Rama VI Street  
Bangkok 10400  
THAILAND

Mr. Rhat Chanthongkaew  
Minister Counsellor (Commercial)  
Office of Commercial Affairs  
Royal Thai Embassy  
Canberra ACT 2600  
AUSTRALIA

Mrs. Narumol Gomolsevin  
Food and Drug Technical Expert  
Food Control Division  
Ministry of Public Health  
Devaves Palace  
Bangkok 10200  
THAILAND

Mrs. Marisa Hotrabhavananda  
Director  
Office of the National Codex  
Alimentarius Committee  
Thai Industrial Standards Institute  
Ministry of Industry  
Rama VI Street  
Bangkok 10400  
THAILAND

Mr. Phot Inganinanda  
Committee Member and Executive  
Secretary  
Rice Inspection Committee  
Board of Trade of Thailand  
134/7 Thanon Phaya Thai  
Bangkok 10400  
THAILAND

Miss Chanchai Jaengsawang  
Division of Food For Export Analysis  
Department of Medical Sciences  
Ministry of Public Health  
693 Bumrungruang Road  
Bangkok 10100  
THAILAND

Mrs. Chantana Jutiteparak  
Principal Scientific Adviser  
Food and Drug Administration  
Ministry of Public Health  
Devaves Palace  
Bangkok 10200  
THAILAND

Mr. Jesda Katavetin  
Second Secretary  
Royal Thai Embassy  
Canberra ACT 2600  
AUSTRALIA

Mrs. Pornpimol Leiangsuthi-Sakon  
Agricultural Chemistry Division  
Centre of Export Inspection and  
Certification of Agricultural  
Products (CEICAP)  
Ministry of Agriculture and  
Cooperatives  
Chatuchuk  
Bangkok  
THAILAND

Miss Daranee Mukhajonpun  
Food Control Division  
Food and Drug Administration  
Ministry of Public Health  
Devaves Palace  
Bangkok 10200  
THAILAND

Mrs. Achara Poomchatra  
Director  
Division of Food For Export Analysis  
Department of Medical Sciences  
Ministry of Public Health  
693 Bumrungruang Road  
Bangkok 10100  
THAILAND

Miss Warunee Sensupa  
Policy Planning Office  
Food and Drug Administration  
Ministry of Public Health  
Devaves Palace  
Bangkok 10200  
THAILAND

Dr. Adisak Sreesunpagit  
Minister Counsellor (Agriculture)  
Royal Thai Embassy  
Canberra ACT 2600  
AUSTRALIA

Mr. Surarit Sriarunotai  
Director  
Plant Protection Service Division  
Department of Agricultural Extension  
Ministry of Agriculture and  
Cooperatives  
Kaset Klang Bangkhaen Paholyothin Road  
Bangkok 10900  
THAILAND

Mrs. Pairoa Sudsawarn  
Department of Business Economics  
Ministry of Commerce  
Ratchadamnedn Klang Road  
Bangkok 10200  
THAILAND

Ms. Sirilak Suwanrangsi  
Chief  
Standard and Inspection Agreement  
Sub-Division  
Fish Inspection and Quality Control  
Centre  
Department of Fisheries  
Ministry of Agriculture and  
Cooperatives  
Kaset Klang Bangkhaen Paholyothin Road  
Bangkok 10900  
THAILAND

Mrs. Nongyow Thongtan  
Director  
Agricultural Chemistry Division  
Centre of Export Inspection and  
Certification of Agricultural  
Products (CEICAP)  
Ministry of Agriculture and  
Cooperatives  
Chatuchuk  
Bangkok  
THAILAND

Mr. Kawkiat Viriyakitpattana  
Export Inspection Division  
Office of Commodity Standards  
Department of Foreign Trade  
Ministry of Commerce  
Rakdamnern Klang Avenue  
Bangkok 10200  
THAILAND

Dr. Poonsap Virulhakul  
Director  
Fish Inspection and Quality  
Control Centre  
Department of Fisheries  
Ministry of Agriculture and  
Cooperatives  
Kaset Klang Bangkhaen Paholyothin Road  
Bangkok 10900  
THAILAND

UNITED KINGDOM  
ROYAUME-UNI  
REINO UNIDO

Mr. Charles Cockbill  
Head of Consumer Protection Division  
Ministry of Agriculture, Fisheries  
and Food  
Ergon House, c/o Nobel House  
17 Smith Square  
London SW1P 3JR  
UNITED KINGDOM

Mr. David Taylor  
Veterinary Head of Red Meat  
Hygiene Section  
Ministry of Agriculture, Fisheries  
and Food  
Tolworth Tower, Room 1918  
Tolworth  
Surbiton, Surrey KT6 7DX  
UNITED KINGDOM

UNITED STATES OF AMERICA  
ETATS-UNIS D'AMERIQUE  
ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

Dr. Fred Shank  
Director  
Centre for Food Safety and Applied  
Nutrition  
Food and Drug Administration  
200 C Street S.W.  
Washington D.C. 20204  
U.S.A.

Miss Mary Ayling  
Director  
Policy and Enforcement Branch  
Division of Import Operations and  
Policy  
Food and Drug Administration  
5600 Fishers Lane  
Rockville MD  
U.S.A.

Mr. Roy Barrett  
Marketing Specialist  
Foreign Agriculture Service  
U.S. Department of Agriculture  
Room 5545 South Building  
14th and Independence Avenue S.W.  
Washington D.C. 20250  
U.S.A.

Dr. Sanford Bigelow  
Associate Director  
Safety and Regulatory Affairs  
Pfizer Central Research  
235 E 42nd Street 10th Floor  
New York N.Y. 10017  
U.S.A.

Mr. Richard Cano  
Chief, Inspection Services Division  
National Marine Fisheries Service  
1335 East-West Highway  
Silver Spring  
Maryland 20910  
U.S.A.

Dr. Catherine Carnevale  
Assistant to the Director  
Centre for Food Safety and Applied  
Nutrition  
Food and Drug Administration  
200 C Street S.W.  
Washington D.C. 20204  
U.S.A.

Mr. Kenneth Clayton  
Deputy Administrator  
U.S. Department of Agriculture  
Agriculture Marketing Service  
14th and Independence Avenue S.W.  
Washington D.C. 20090  
U.S.A.

Mr. James E Douglas  
Director  
Office of Trade and Industry Services  
National Oceanic and Atmospheric  
Administration NMFS  
1335 East-West Highway  
Silver Spring MD 20910  
U.S.A.

Dr. William Dubbert  
Deputy Administrator for International  
Programs  
Food Safety and Inspection Service  
U.S. Department of Agriculture  
Room 341E, Administration Building  
Washington D.C. 20250  
U.S.A.

Dr. Richard Mikita  
Export Advisor  
International Programs  
Food Safety and Inspection Service  
U.S. Department of Agriculture  
Room 0038-South Building  
14th and Independence Avenue S.W.  
Washington D.C. 20250  
U.S.A.

Ms. Rhonda Nally  
Executive Officer for Codex  
Food Safety and Inspection Service  
U.S. Department of Agriculture  
14th and Independence Avenue S.W.  
Washington D.C. 20250  
U.S.A.

Mr. William Schwemer  
Special Assistant for  
Intergovernmental Affairs  
Food and Drug Administration  
5600 Fishers Lane 12A32  
Rockville MD 20857  
U.S.A.

Dr. H. Michael Wehr  
Director  
West Coast Food Centre  
ABC Research Corporation  
12423 Northeast Whitaker Way  
Portland OREGON 97230  
U.S.A.

INTERNATIONAL ORGANISATIONS  
ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES

**EUROPEAN COMMUNITIES (EC)**  
**COMMISSION OF THE EUROPEAN**  
**COMMUNITIES**

Mrs. Olga Demine  
Administrateur Principal  
Commission des Communautés Européennes  
Direction générale du Marché Intérieur  
et des Affaires Industrielles  
200 Rue de la Loi  
B-1049 Brussels  
BELGIUM

Mr. Brian Hogben  
Deputy Head of Unit  
Veterinary Legislation  
Commission EEC  
200 Rue de la Loi  
B-1049 Brussels  
BELGIUM

**GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE**  
**(GATT)**  
**ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS**  
**DOUANIERS ET LE COMMERCE**  
**ACUERDO GENERAL SOBRE ARANCELES**  
**ADUANEROS Y COMERCIO (GATT)**

Mrs. Gretchen H. Stanton  
Counsellor  
Agriculture and Commodities Division  
Centre William Rappard  
Rue de Lausanne 154  
CH-1211 Genève 21  
SWITZERLAND

**INTERNATIONAL ORGANIZATION**  
**OF CONSUMER UNIONS (IOCU)**

Dr. John Beishon  
Hon. Secretary  
International Organization of  
Consumer Unions  
Association for Consumer Research  
2 Marylebone Road  
London NW1 4DX  
UNITED KINGDOM

Ms. Bernadette Walsh  
Australian Consumers' Association  
57 Carrington Road  
Marrickville NSW 2204  
AUSTRALIA

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF)**

Mr. Paul Ford  
Quality and Research Department  
Bonlac Foods Limited  
G.P.O. Box 4313  
Melbourne VIC 3000  
AUSTRALIA

**INTERNATIONAL UNION OF FOOD AND ALLIED**  
**WORKERS (IUF)**

Mr. Lyall Shelley  
Assistant Secretary  
National Union Workers  
Cold Storage Division  
552 to 568 Victoria Street  
North Melbourne VIC 3051  
AUSTRALIA

Mr. Don Ford  
National Officer  
Public Sector Union  
Food Inspection Group  
191 to 199 Thomas Street  
Haymarket NSW 2000  
AUSTRALIA

**INTERNATIONAL STANDARDS ORGANIZATION  
(ISO)**

Mr. John Owen  
General Manager  
Materials and Quality  
Standards Australia  
80 Arthur Street  
North Sydney NSW 2060  
AUSTRALIA

**OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES  
(OIE)**

Mr. Gardner Murray  
Executive Director  
Australian Quarantine and Inspection  
Service  
G.P.O. Box 858  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA

**CHAIRMAN OF THE CODEX ALIMENTARIUS  
COMMISSION**

Professor Dr. F.G. Winarno  
Chairman  
Codex Alimentarius Commission  
Secretary of National Research Council  
Food Technology Development Centre  
P.O. Box 61  
Bogor  
INDONESIA

FAO

Mr Bill McMillan  
Consultant to FAO  
Suite 306  
2021 K Street, NW  
Washington D.C. 20006  
U.S.A.

Mr. Kevin Hammer  
Consultant to FAO  
64 Hicks Street  
Red Hill ACT 2603  
AUSTRALIA

WHO  
OMS

Mr. Anthony Hazzard  
Temporary Advisor to WHO  
WHO Food Safety Unit, Geneva  
SWITZERLAND

**SECRETARIAT**

Mr. R. Dawson  
Chief  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
and Secretary, Codex Alimentarius  
Commission  
Food Policy and Nutrition Division  
FAO  
Via delle Terme di Caracalla  
00100 Rome  
ITALY

Dr. Alan Randell  
Senior Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food Policy and Nutrition Division  
FAO  
Via delle Terme di Caracalla  
00100 Rome  
ITALY

Mr. David Byron  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food Policy and Nutrition Division  
FAO  
Via delle Terme di Caracalla  
00100 Rome  
ITALY

Ms. Ruth Lovisolo  
Principal Executive Officer  
Food Standards Policy Section  
Australian Quarantine and Inspection  
Service  
G.P.O. Box 858  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA



PROJET DE MANDAT

- a) Elaborer des principes et des directives pour les systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires en vue d'harmoniser les méthodes et procédures qui protègent la santé des consommateurs, assurent la loyauté des pratiques commerciales et facilitent le commerce international des denrées alimentaires.
- b) Elaborer des principes et des directives pour l'application de mesures par les autorités compétentes des pays exportateurs et importateurs, afin de garantir que les denrées alimentaires soient bien conformes aux prescriptions.
- c) Elaborer des directives pour l'application de systèmes d'assurance de la qualité<sup>1</sup> afin de garantir que les denrées alimentaires soient conformes aux prescriptions et de promouvoir la reconnaissance de ces systèmes en vue de faciliter le commerce des produits alimentaires en vertu d'accords bilatéraux/multilatéraux conclus entre pays.
- d) Elaborer des directives et critères se rapportant aux modes de présentation, aux mentions et aux langues utilisées dans les certificats officiels dont les pays pourraient avoir besoin en vue d'une harmonisation à l'échelle internationale.
- e) Formuler des recommandations en ce qui concerne les échanges de renseignements ayant trait au contrôle des importations/exportations de denrées alimentaires.
- f) Servir d'organe de coordination du Codex dans ses rapports avec d'autres groupes internationaux dont les activités concernent les systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires.
- g) Examiner toute autre question qui lui sera soumise par la Commission en rapport avec les systèmes d'inspection et de certification.

---

<sup>1</sup> On entend par "assurance de la qualité" l'ensemble des actions préétablies et systématiques nécessaires pour donner la confiance appropriée en ce qu'un produit ou service satisfera aux exigences données relatives à la qualité.

**ALINORM 93/30**  
**ANNEXE III**

**PROJET DE PRINCIPES GENERAUX APPLICABLES A L'INSPECTION ET A LA CERTIFICATION  
DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES**

**Introduction**

1. Les systèmes d'inspection et de certification constituent un moyen de contrôle des aliments d'une importance fondamentale et très largement utilisé. Les consommateurs ont confiance dans la qualité des aliments dans la mesure où ils jugent efficaces les mesures de contrôle des aliments. Une part considérable des échanges mondiaux de denrées alimentaires - par exemple, viande et produits carnés - repose sur l'application de systèmes d'inspection et de certification. Cependant, ces derniers peuvent aussi entraver le commerce. C'est pourquoi il est souhaitable qu'ils respectent certains principes.

2. L'inspection peut avoir lieu à toutes les étapes de la production et de la distribution. Dans le cas des aliments qui présentent des risques de contamination microbienne, le seul moyen efficace d'assurer leur innocuité est généralement d'exercer un contrôle sur les différentes opérations auxquels ils sont soumis - récolte, traitement, entreposage, transport, etc. Selon la méthode de conservation utilisée, il est parfois nécessaire de maintenir les contrôles jusqu'au stade de la vente au détail. L'inspection peut s'appliquer soit à l'aliment lui-même, soit aux procédés et aux installations de la chaîne de production et de distribution, soit encore aux deux.

3. En ce qui concerne certaines normes alimentaires, notamment dans le cas de la description du produit figurant sur l'étiquette ou ailleurs, il convient d'effectuer l'inspection pendant le processus de distribution et juste avant la vente finale. Ce principe vaut également quand la qualité de conservation du produit risque d'être compromise au cours de la distribution (dégâts causés aux boîtes de conserve, réfrigération insuffisante des produits périssables, etc.).

4. Lors de leur conception et de leur mise en place, les systèmes d'inspection et de certification des aliments doivent reposer sur un certain nombre de principes garantissant les meilleurs résultats possibles en ce qui concerne la protection du consommateur et la facilitation des échanges. L'inspection est l'examen des produits alimentaires ou des systèmes de contrôle des matières premières, des procédés de fabrication et des systèmes de distribution, y compris des vérifications en cours de traitement et sur le produit fini, tandis que la certification vise les modalités selon lesquelles les autorités compétentes vérifient que les aliments produits dans le cadre de ces systèmes de contrôle sont conformes à des normes spécifiées ou à des spécifications nationales. La certification des exportations alimentaires peut reposer sur l'inspection des systèmes d'assurance de la qualité ou sur l'examen des produits finis, ou sur les deux à la fois.

**Principes**

5. Les systèmes d'inspection et de certification devraient servir à garantir, chaque fois que nécessaire, que les aliments, et leurs systèmes de production, sont conformes aux normes appropriées, afin de protéger le consommateur contre les risques liés aux produits alimentaires et les pratiques frauduleuses et de faciliter les échanges sur la base d'une description exacte du produit.

*Conformité aux objectifs fixés*

6. Les systèmes d'inspection et de certification doivent être parfaitement adaptés à l'objectif fixé par le niveau de protection requise.

### *Evaluation des risques*

7. Les systèmes d'inspection et de certification doivent être conçus et mis en oeuvre en fonction d'une évaluation objective des risques adaptée aux circonstances. De préférence, la méthode d'évaluation des risques doit être conforme aux approches agréées à l'échelle internationale.

8. L'évaluation des risques doit se faire sur la base des preuves scientifiques actuellement disponibles. Il conviendrait que les pays revoient périodiquement l'évaluation des risques et, au besoin, modifient le système d'inspection.

9. Les systèmes d'inspection doivent s'appliquer à des produits particuliers et à des méthodes de traitement en fonction des risques évalués. Lorsqu'ils entreprennent une évaluation des risques ou lorsqu'ils appliquent les principes d'équivalence, les pays importateurs doivent tenir dûment compte des déclarations faites par les pays exportateurs, individuellement ou au niveau régional, établissant que leurs territoires sont indemnes de maladies transmises par les aliments.

### *Non discrimination*

10. Les pays doivent faire en sorte d'éviter toute distinction arbitraire ou injustifiée en ce qui concerne les risques liés à différentes situations, si de telles distinctions entraînent une discrimination ou une restriction déguisée du commerce international.

### *Efficacité*

11. Dans le choix des systèmes d'inspection et de certification, il faut prendre en considération les coûts pour les consommateurs et les coûts et les délais qu'ils entraînent pour le secteur alimentaire visé et pour le Gouvernement. Ces systèmes ne devraient pas être plus restrictifs pour le commerce international qu'il n'est nécessaire pour atteindre le niveau requis de protection.

### *Harmonisation*

12. Les pays membres devraient respecter les normes, recommandations et directives internationales du Codex (ou de toute autre organisation scientifique internationale accessibles à tous les pays) chaque fois que celles-ci conviennent à leurs systèmes d'inspection et de certification. Les pays devraient participer activement aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres institutions internationales en vue de promouvoir et de faciliter l'élaboration, l'adoption et la révision des normes Codex.

### *Equivalence*

13. Les pays devraient reconnaître que des systèmes différents d'inspection/certification peuvent répondre aux mêmes objectifs et, par conséquent, sont équivalents. Cependant, le pays exportateur est tenu en premier lieu de démontrer que le système qu'il propose donnera des résultats satisfaisants.

### *Transparence*

14. Les opérations des systèmes d'inspection et de certification des produits alimentaires devraient être portées à la connaissance des consommateurs et des organisations qui les représentent, et des autres parties intéressées.

15. Les pays importateurs doivent fournir des informations sur les dispositions en vigueur, et tout changement proposé doit être annoncé, avec un délai adéquat pour soumettre des observations. Les avis des pays exportateurs, en particulier ceux des pays en développement, doivent être pris en considération au moment de la décision finale. Il faut prévoir un délai raisonnable avant l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions afin de permettre aux pays exportateurs, et en particulier aux pays en développement, d'apporter les changements nécessaires à leurs méthodes de production et leurs mesures de contrôle.

16. Les pays importateurs doivent donner aux pays exportateurs, sur demande, des précisions concernant les décisions qu'ils ont prises quant à la conformité des produits alimentaires avec leurs normes pertinentes.

17. A la demande des autorités compétentes des pays importateurs, les pays exportateurs doivent donner accès à leurs systèmes d'inspection et de certification afin d'examiner et d'évaluer quelles en sont les modalités pratiques de fonctionnement.

*Traitement spécial et différentiel*

18. Dans la conception et l'application des systèmes d'inspection et de certification des produits alimentaires, les pays importateurs doivent prendre en compte les besoins particuliers des pays en développement.

*Procédures de contrôle et d'inspection*

19. Les pays importateurs doivent s'acquitter sans retard excessif de toutes les procédures nécessaires pour assurer que les produits sont conformes à leurs dispositions. Les informations demandées et les éventuelles redevances exigées par les pays importateurs doivent se limiter au strict nécessaire.

*Validité de la certification*

20. Les pays qui certifient des exportations de produits alimentaires et ceux qui s'appuient sur ces certificats d'exportation doivent prendre des mesures pour assurer la validité des certifications. La validation consiste, notamment, à établir que des évaluations des systèmes d'assurance de la qualité sont faits par des inspecteurs qualifiés, que les inspections couvrent les points de contrôle critiques, que les conclusions sont pertinentes compte tenu des dispositions du pays importateur et que les certificats eux-mêmes sont authentiques.

**TRAVAUX FUTURS DU COMITE**

- Principes applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations alimentaires
- Glossaire basé sur les définitions reconnues au niveau international
- Harmonisation des systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations
  - Elaboration de directives génériques pour la conception et le fonctionnement des systèmes d'inspection et de certification des produits alimentaires, compte tenu des informations pertinentes et des guides déjà parus.
  - Elaboration d'un document d'orientation sur l'application du principe d'équivalence aux systèmes d'inspection et de certification.
  - Examen des Normes ou Codes Codex en vigueur afin d'identifier les domaines pour lesquels des compléments ou des amendements pourraient faciliter l'harmonisation des systèmes d'inspection et de certification.
  - Elaboration d'un document d'orientation sur la question des critères de décision et mesures à prendre.
  - Elaboration d'un document d'orientation sur l'évaluation et la vérification des systèmes d'inspection et de certification.
  - Elaboration de critères objectifs de compétence pour les organes chargés de l'inspection et de la certification des produits alimentaires compte tenu des informations pertinentes et des guides déjà parus.
  - Elaboration de procédures pour l'accréditation des organes chargés de l'inspection et de la certification des produits alimentaires compte tenu des informations pertinentes et des guides déjà parus.
- Echange d'informations sur les problèmes d'importation/exportation
  - Demande aux gouvernements de diffuser des informations sur la réglementation alimentaire nationale ou sur tout autre instrument juridique relatif aux systèmes d'assurance de la qualité utilisés pour le contrôle des aliments.
  - Elaboration de directives pour les échanges de renseignements sur les rejets de produits, y compris sur les raisons des rejets et la notification d'éventuels transbordements vers des ports où les contrôles ne seraient pas être adéquats.
  - Préparation d'une liste de points de contact, numéros de téléphone et de télécopie pour information.
  - Elaboration de directives pour les échanges d'informations dans les situations d'urgence touchant le contrôle des aliments.
- Systèmes d'échange électronique de données
  - Préparation de directives à l'intention des pays membres sur la convergence entre les modes de présentation sur papier et la présentation UN/EDIFACT.

- Mise au point de documents explicatifs pour l'information des parties concernées dans les pays qui commercialisent des denrées alimentaires, y compris les organismes chargés de la réglementation et les négociants privés, pour contribuer à la mise en place et à la compréhension des applications des échanges de données informatisées en matière de certification des aliments.
- Préparation d'un document d'orientation pour informer les pays membres sur les principes d'un système de documentation électronique et/ou un système à l'usage des pays importateurs pour la réception des certificats concernant les produits alimentaires sous forme électronique; et élaboration éventuelle d'un schéma pour la conception du système qui aiderait les pays membres à prévoir la mise en place de leurs systèmes nationaux.